



Les congés payés vive les vacances sans SOUS

Par **MARTIN**, le **08/02/2011** à **23:37**

Bonjour,

Je voudrais savoir si dans les congés que j'ai reçu relatif a l'année 2009 est bien conforme a mes droits.

Je suis salarié dans le btp une toute petite pme moins de 10 salariés et je perçois 2000euros net par mois

Salarié depuis 1/10/2009 sans interruption;en aout 2010 la caisse de congés payés a fait le deconte des jours a savoir du 1 OCTOBRE au 31 MARS 2010
DE 26 JOURS OUVRABLES (1/8/2010 au 31/8/2010)

j'ai reçu que 1460 EUROS de congés et j'esperais avoir un mois de salaire similaire a ma paye ce que me parais normal.

Il y a- t-il pas une erreur de calcul?

J'ai demandé debut fevrier 2011 si j'avais droit au congé avant mai 2011

et la caisse de congés m'a dit que je n'avais pas de congés avant mai.

JE NE COMPRENDS PLUS RIEN. MERCI DE M'ECLAIRCIR
Cordialement D.MARTIN

Par **P.M.**, le **08/02/2011** à **23:49**

Bonjour,

Du 01/10/2009 au 31/03/2010, vous avez travaillé pendant 6 mois et avez donc acquis 15 jours ouvrables à raison de 2,5 jours ouvrables par mois...

Donc le calcul de l'indemnité doit être en conséquence...

La période d'ouverture des droits à la prise des congés payés s'ouvre effectivement au 1er mai...

Par **MARTIN**, le **09/02/2011** à **00:07**

merci de m'avoir répondu mais pourquoi il ya 26 jours ouvrables sur mon document et pourquoi il ya une perte de salaire?

OUPS!

Par **P.M.**, le **09/02/2011** à **00:23**

Je ne peux malheureusement pas vous répondre sans voir le document mais apparemment le montant correspond à mes explications sachant qu'il est possible que l'indication corresponde au nombre de jours ouvrables total du mois d'août 2010...